CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E56255** **VALABLE JUSQU'AU** **17/11/2027**

ÉDITÉ LE 27/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1972

Forme juridique : SARL

Capital : 20 160

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHAUNY B877220178
Siret : 877 220 178 00025
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 12234 12 02
Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 10376323604

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 10376323604
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : SOC ISOLATION THERMIQUE

Sigle : I.T.F.P.
33 RUE FERDINAND BUISSON
02300 CHAUNY

Téléphone : 03 23 39 35 82 **Fax :** 03 23 39 95 60
Portable : 06 81 75 55 19
Responsabilité légale :
BANTEGNIE CHRISTOPHE GÉRANT

Site Internet :
E-mail : sitfp.dinoto@club-internet.fr

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 752 423 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
7112	Calorifugeage (Technicité confirmée)	7	03/06/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

27/10/2026 10:41

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.